Le Haut Commissaire Suppléant de l'Inde au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

HAUT COMMISSARIAT DE L'INDE

OTTAWA, le 26 janvier 1951.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 26 janvier 1951, par laquelle vous me faites connaître que le Gouvernement du Canada propose de conclure avec le Gouvernement de l'Inde un accord concernant l'entrée au Canada de citoyens de l'Inde désireux de s'y établir.

Les dispositions énoncées dans votre note rencontrent l'agrément du Gouvernement de l'Inde et je suis autorisé à vous confirmer que votre note et notre réponse constituent entre les deux Gouvernements un accord auquel l'un ou l'autre Gouvernement pourra mettre fin sur préavis de six mois.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

P. K. BANERJEE Haut Commisaire suppléant de l'Inde.